Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20260908-DCM2026_0929B-DE

COMMUNE D'AVRILLE-LES-PONCEAUX
Canton de Langeais
Arrondissement de Chinon

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** ***SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026***	
Date de la convocation : 3 septembre 2026 Date affichage : 3 septembre 2026	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 2
L'an deux mil vingt-six, le huit du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Avrillé-les-Ponceaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Avrillé-les-Ponceaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire.	**Présents :** Jean-Jack BORDEAU, Pascal COUSSEAU, Bérangère MIGNOTTE, Martine LEFORESTIER, Eric STOPIN, Gaëlle JACQUET, Grégory FOUQUET, Aurélie FOUQUET, Bérangère BEHOT et Kévin RABOTTEAU.
Secrétaire de séance : Bérangère BEHOT	**Absent(s) excusé(s)** : William PERRIN et Kévin RABOTTEAU
	Absents représentés : William PERRIN par Pascal COUSSEAU et Kévin RABOTTEAU par Martine LEFORESTIER.

1	**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AU TITRE DU CRST – TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 9 RUE DE PLESSIS**	**DCM-2026-09/29**

Le Conseil régional Centre-Val de Loire, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et de soutien aux communes rurales, propose un dispositif d'aide financière intitulé « Contrat Rural de Solidarité Territoriale » (CRST). Ce dispositif vise à accompagner les projets communaux structurants, notamment en matière de valorisation des espaces publics et d'amélioration du parc immobilier locatif social.

La commune est propriétaire d'un logement communal situé 9 rue du Plessis, actuellement loué. Une évaluation thermique et une visite à domicile réalisées par l'ADIL d'Indre-et-Loire ont mis en évidence l'urgence d'une réhabilitation énergétique de ce bien. Le logement, construit avant 1949 avec une extension contemporaine, présente une étiquette DPE de classe F et de fortes déperditions thermiques (murs et toiture non isolés). De plus, des désordres ont été constatés : ventilation hors service et dangereuse, insert de chauffage non réglementaire, et traces d'humidité. Les travaux préconisés pour rendre le logement décent et performant sont estimés entre 64 000 € HT et 104 000 € HT selon les variantes retenues (isolation, VMC, remplacement du système de chauffage, reprise de couverture).

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20260908-DCM2026_0929B-DE

Au regard des enjeux environnementaux et sociaux de ce projet, et pour répartir la charge d'investissement sur le budget communal, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du CRST.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- **D'approuver** le projet de réhabilitation énergétique du logement communal situé 9 rue du Plessis pour un montant estimatif provisoire de 104 000 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès du Conseil régional Centre-Val de Loire une subvention au titre du dispositif CRST pour la réalisation de ces travaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document, convention ou pièce nécessaire à l'instruction, à l'attribution et au versement de cette subvention ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal dès notification de la décision d'attribution.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Jack BORDEAU

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le : 08/09/2026
Publié le : 08/09/2026

Signé électroniquement par : Jean Jack BORDEAU
Date de signature : 11/09/2026
Qualité : Avrille les Ponceaux - Maire